Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Intervention en séance plénière de
S. Exc. M. Yann HWANG
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement

(Genève, le 11 septembre 2018)

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Chers collègues,

C'est un grand honneur de m'exprimer aujourd'hui devant vous. Je sais que dans cette salle prestigieuse du Conseil de grandes œuvres ont été accomplies par nos aînés et c'est avec cette pleine conscience que je me présente aujourd'hui.

Je souhaiterais rappeler quelques évidences, connues de tous: la France est partie à tous les instruments de désarmement et de contrôle d'armement en vigueur. Elle est pleinement engagée dans tous les processus actuels visant à réguler les armements, dans les enceintes universelles comme dans les enceintes régionales. Son attachement au droit international est sans faille, c'est pourquoi elle a toujours œuvré pour le renforcer là où il importait de réguler collectivement les comportements des Etats dans ce domaine, avec le souci constant de renforcer la paix et la sécurité internationale.

C'est parce que la France croit fermement au multilatéralisme qu'elle continue et continuera à coopérer avec toute l'énergie nécessaire pour que ces processus produisent des accords, qui sont nécessaires à notre sécurité à tous. Malgré les difficultés que nous rencontrons, malgré les blocages constatées, voire le recul de la norme qui fonde notre architecture de sécurité, nous sommes convaincus que rien ne remplace la force du multilatéralisme. C'est grâce à lui qu'un monde plus sûr a pu émerger pour devenir l'un des biens communs de la communauté internationale. Nous

ne nous résignons pas à l'érosion du droit et à sa fragilisation. Nous poursuivrons en particulier notre engagement résolu contre les crises de prolifération qu'elles soient nucléaires ou chimiques avec tous les moyens nécessaires.

Ce multilatéralisme s'appuie sur des outils qui ont fait leur preuve, qui sont animés par une diplomatie d'expertise et de talents. La conférence du désarmement en fait partie et je mesure l'honneur qui m'est fait de représenter mon pays dans cette enceinte qui jouit d'une réputation de grand professionnalisme.

Même si la Conférence du désarmement souffre de ses blocages, personne n'ignore que ce n'est pas de son fait. Chacun le sait, mon pays est très attaché au principe que le désarmement ne peut s'inscrire que dans des conditions de sécurité satisfaisantes, dans un souci de préservation de la stabilité de notre environnement. Certaines difficultés politiques ou historiques peuvent néanmoins et doivent être dépassées. Parce que le droit du désarmement ou de la maîtrise d'armement, en plus de contribuer à la stabilité stratégique, doit aussi être pris comme un premier pas pour renforcer la confiance et apaiser les tensions. Je note ainsi les discussions encourageantes qui ont été menées dans le cadre des organes subsidiaires, conformément à la décision CD/2119. Ces discussions de substance permettent de progresser sur le fond, et sont les fruits d'efforts collectifs dont nous devons nous féliciter.

C'est pourquoi nous ne perdons en aucun cas confiance en cette enceinte qui reste le seul instrument multilatéral chargé de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. Elle possède de nombreux atouts dont celui de représenter les Etats dotés de capacités clefs en garantissant que les engagements qui y sont pris s'inscrivent dans la durée. La règle du consensus, qui est un chemin exigeant, est le meilleur moyen de parvenir à l'universalité des traités et à leur mise en œuvre effective. C'est le sens de l'action ce la France qui a présidé la troisième conférence d'examen du Programme des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre en juin dernier.

Certain processus de désarmement prétendent pourvoir s'imposer de l'extérieur aux Etats ; ils procèdent par incantation en ignorant sciemment les réalités. Nous sommes convaincus que ces démarches dépourvues de réalisme stratégique sont profondément contreproductives car ces processus ignorent la nécessité de ne pas affaiblir la sécurité de tous et de chacun. Surtout, ils contribuent à gravement affaiblir les normes

fondamentales existantes qui ont contribué à notre sécurité collective et participe de leur érosion. Le désarmement ne se décrète pas, il se construit, pas à pas, avec des objectifs de stabilité, de manière graduelle et réaliste.

C'est dans cet esprit pragmatique et volontariste que je tiens à vous assurer de l'engagement sincère de la France à coopérer activement avec tous les Gouvernements impliqués de la communauté internationale, sans oublier la société civile.

C'est avec grand plaisir que je vous assure donc, Monsieur le Président, M. le Secrétaire général, chers collègues, de mon engagement personnel à tout faire, avec ma délégation, pour œuvrer à la consolidation et à l'enrichissement de cet édifice normatif du désarmement. Des étapes sont nécessaires pour notre avenir. Je n'ignore pas la difficulté de la tâche, dans un environnement stratégique de plus en plus complexe et imprévisible, mais soyez assurés que l'action de la France que je souhaite relayer dans cette enceinte est celle de la volonté pour la paix, la stabilité et la sécurité internationale.